

# Palestine, Israël : éléments de langage et médias

4 mai 2019



Le **vocabulaire** utilisé autour de la question Israël/Palestine est vite très politique, peut déformer le propos que l'on souhaite tenir et/ou peut parfois être utilisé à des fins de **propagande ou de désinformation**. Il n'est pas rare de lire et d'entendre dans les des expressions incorrectes ou directement empruntées au discours du gouvernement israélien qui a, lui, une visée idéologique.

La Plateforme Palestine propose donc ce document aux membres de la Plateforme et aux militants pour y voir plus clair parmi un échantillon d'expressions et de mots-clés. Cet outil permet également d'**interpeller les médias qui utiliseraient les mauvais termes/formules en leur proposant des expressions plus adaptées. Il est non exhaustif, ni péremptoire, et vise à être évolutif.**



## Les bases juridiques qui orientent nos propositions de vocabulaire

- **L'illégalité de la colonisation :**

- **L'article 49 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève** interdit à la puissance occupante (Israël) de « procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ».
- **Les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU** : les résolutions [242](#) (1967), [338](#) (1973), [446](#) (1979), [452](#) (1979), [465](#) (1980), [476](#) (1980), [478](#) (1980), [1397](#) (2002), [1515](#) (2003) et [http://undocs.org/fr/S/RES/1850\(2008\)\(2008\)](http://undocs.org/fr/S/RES/1850(2008)(2008)) et la **résolution 2334 en particulier**.

Ces résolutions rappellent également la dénomination « Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ».

- **L'illégalité du mur** : Dans son **avis rendu le 9 juillet 2004**, la **Cour internationale de Justice** conclut à l'illégalité mur construit par Israël en territoire palestinien occupé principalement pour la raison que son tracé a été établi de façon à incorporer du côté israélien la plus grande partie des colonies, rendant 9,4% de la Cisjordanie inaccessible à la population palestinienne et annexant de facto 51% des ressources en eau.
- **Les résolutions de l'UNESCO sur Jérusalem** : en particulier [celle du 5 mai 2017](#) (et celles citées dans la résolution) rappellent le statut de Jérusalem-Est, de sa « Vieille Ville », du « site de la

Mosquée Al-Aqsa », du « Haram al-Sharif ». La [décision du Conseil exécutif du 7 septembre 2018](#) rappelle également le statut de la « Palestine occupée ».

- **L'illégalité du recours excessif à la force** : Les articles 51 et 57 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève imposent aux combattants de respecter les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité. Cela implique par exemple qu'une armée ne peut répondre à des manifestants désarmés (ou même à des manifestants munis d'armes artisanales telles que des cerfs-volants ou des lance-pierres), par la force létale (tirs de sniper etc.).

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Les instruments pour argumenter](#) >

• Adresse de cet article :  
<https://plateforme-palestine.org/Palestine-Israel-elements-de-langage-et-medias>